

11. Rollin
REPUBLIKA DEMOKRATIKA MALAGASY
Tanindrazana - Tolom-piavotana - Fahafahana

MINISTERE DE LA PRODUCTION AGRICOLE ET DU PATRIMOINE FONCIER

SECRETARIAT GENERAL

Comité de Coordination du Projet de Réhabilitation
des Petits Périmètres Irrigués

PROJET DE REHABILITATION
DES PETITS PERIMETRES IRRIGUES

METHODOLOGIES
POUR
LA DEFINITION ET LA MISE EN OEUVRE
DES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE
SUR LES P.P.I.

DECEMBRE 1990

REPOBLIKA DEMOKRATIKA MALAGASY
Tanindrazana-Tolom-piavotana-Fahafahana

MINISTERE DE LA PRODUCTION AGRICOLE ET DU PATRIMOINE FONCIER

SECRETARIAT GENERAL

Comité de Coordination du Projet de Réhabilitation
des Petits Périmètres Irrigués

PROJET DE REHABILITATION
DES PETITS PERIMETRES IRRIGUES

METHODOLOGIES
POUR
LA DEFINITION ET LA MISE EN OEUVRE
DES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE
SUR LES P.P.I.

DECEMBRE 1990

: S O M M A I R E :

Le présent document est le résultat d'une réflexion menée par les agronomes de divers niveaux (DVA, SPVA, CIRVA, Cellules PPI) intervenant dans le cadre du projet de réhabilitation des Petits Périmètres Irrigués.

Ce dernier ne saurait en effet se limiter à la seule réhabilitation physique du réseau hydroagricole. Celle-ci permet bien une augmentation de la production mais qui sera très inégalement répartie et ne se traduira pas forcément par une augmentation de revenu monétaire : une action de développement agricole est nécessaire.

Cette action de développement agricole ne saurait être limitée à la seule riziculture sur le périmètre. L'exploitation agricole est un ensemble complexe, avec de multiples possibilités d'augmentation de la production, dont la mise en oeuvre dépend cependant de contraintes internes à l'exploitation ou externes à celle-ci, et qui doivent être harmonieusement coordonnées.

Les priorités doivent être bien définies de manière à proposer à l'agriculteur un programme d'action cohérent et réaliste répondant à ses aspirations : c'est le Programme de Développement Agricole (PDA), établi pour une période de 5 ans, à partir d'une consultation des exploitants sur leurs problèmes et leurs desiderata.

La méthodologie d'élaboration du PDA comprend ainsi obligatoirement une série de réunions avec les exploitants concernés par le PPI (non limités strictement à ceux cultivant les rizicultures alimentées par le réseau) :

- réunions de sensibilisation
- réunions de collecte des contraintes et desiderata et de propositions des paysans
- réunions de restitution et d'approbation du programme élaboré par les techniciens.

Il s'agit là d'une procédure relativement longue, mais seule garante d'une réelle implication des exploitants, et qui doit être imposée au Bureau d'Etudes, lorsque ce dernier a la charge de l'élaboration du PDA.

Ce PDA n'est cependant qu'un cadre de travail indicatif, fixant simplement des orientations et un ordre de priorité des actions à mener.

Pour pouvoir mener une action concrète de développement agricole, il faut des objectifs de réalisations annuels, voire par saison culturale, s'inscrivant dans le cadre général du PDA, mais permettant une programmation précise des activités de l'exploitant, et de l'encadrement, ainsi que des moyens nécessaires : c'est le Programme de Campagne Agricole (PCA), qui, à la différence du PDA, doit avoir un caractère strictement opérationnel.

Pour cela, le PCA également doit être élaboré en étroite collaboration avec les exploitants : il faut passer d'une vulgarisation à caractère essentiellement indicatif, voire directif, à une approche paysannale à caractère plus participatif.

Pour, à la fois, promouvoir la structuration paysannale, condition d'une prise en charge par les exploitants de leur propre développement, et rentabiliser au mieux le dispositif de vulgarisation, l'approche paysannale se fera de plus en plus à travers des groupements d'intérêt commun (GIC), groupements informels ou formels, temporaires ou permanents, constitués d'exploitants ayant exprimé leur intérêt pour un même thème ou pour une action commune et ayant accepté de se réunir périodiquement pour en assurer l'application ou la réalisation dans les meilleures conditions.

Cependant le PCA ne peut se limiter à des actions de groupe. S'il est vrai qu'il faut répondre aux besoins exprimés par les exploitants, encore faut-il susciter leur intérêt pour telle ou telle innovation technique en leur en faisant la démonstration. Par conséquent, la mise en place de parcelles d'essai et de démonstration restera souvent nécessaire et cette activité peut difficilement être menée de manière collective.

Les méthodologies proposées doivent être mise en oeuvre avec le dispositif d'encadrement existant (après formation-recyclage adéquat et renforcement éventuel) et sans remettre fondamentalement en cause la politique d'approche paysannale (système Formation-Visites) adoptée par la direction de la Vulgarisation Agricole.

Le PCA doit être préparé suffisamment à l'avance pour que les réunions de GIC puissent être intégrées dans les itinéraires de quinzaine de l'agent de vulgarisation.

Un effort tout particulier doit être fait en matière de suivi-évaluation, de façon à disposer des données nécessaires

- pour adapter l'action aux résultats de terrain
- pour mesurer l'impact de la réhabilitation et des actions de développement agricole.

Selon la qualité du dispositif en place et les moyens dont il dispose, les méthodologies proposées pourront être mises en oeuvre plus ou moins rapidement, au rythme de l'évolution des compétences et des comportements.

Elles devront probablement être affinées et pourront être adaptées selon les cas. Le présent document ne saurait constituer une "Bible" ; il appartiendra à chaque CIRVA concernée par le Projet PPI de réfléchir à la manière dont les méthodologies proposées peuvent être mises en oeuvre dans le contexte qui est le sien.

SIGLES UTILISES

ADR	:	Agent de Développement Rural
ARD	:	Assistant Recherche-Développement
APD	:	Avant-Projet Détaillé
APS	:	Avant-Projet Sommaire
AUE	:	Association des Usagers de l'Eau
BE	:	Bureau d'Etudes
CA	:	Conseiller-Animateur
CELVA	:	Cellule de Vulgarisation Agricole
CIREF	:	Circonscription des Eaux et Forêts
CIREL	:	Circonscription de l'Elevage
CIRIR	:	Circonscription de l'Infrastructure Rurale
CIRVA	:	Circonscription de la Vulgarisation Agricole
CR	:	Chef de Réseau
CZ	:	Chef de Zone de Vulgarisation Agricole
DAO	:	Dossier d'Appel d'Offres des travaux
DIR	:	Direction de l'Infrastructure Rurale (Nanisana)
DVA	:	Direction de la Vulgarisation Agricole
FAR	:	Faritany
FAV	:	Service Formation-Animation-Vulgarisation (de la CIRVA)
FKT	:	Fokontany
FIR	:	Firaisana
FIV	:	Fivondronana
GR	:	Génie Rural
IR	:	Infrastructure Rurale
MGE	:	Manuel de Gestion et d'Entretien
Min. Agri	:	Ministère de la Production Agricole et du Patrimoine Foncier
MPL	:	Mpamboly (exploitant agricole)
ODR	:	Opération de Développement Rural
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
PCA	:	Plan de Campagne Agricole
PDA	:	Programme de Développement Agricole
PPI	:	Petits Périmètres Irrigués
PV	:	Procès-Verbal
RD	:	Recherche-Développement
SE	:	Suivi-Evaluation
SECVA	:	Secteur de Vulgarisation Agricole
SEV	:	Service Suivi-Evaluation de la Vulgarisation (de la DVA)
UV	:	Unité de Vulgarisation
VA	:	Vulgarisateur Agricole
VIP	:	Responsables élus des Collectivités Décentralisées

 : METHODOLOGIES POUR LA DEFINITION ET LA MISE EN OEUVRE :
 : DES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE SUR LES PPI :

INTRODUCTION	1
1 - PRINCIPES	2
11- Nécessité d'une action de Développement Agricole	2
12- Nécessité d'un Programme de Développement Agricole	4
13- Nécessité d'une programmation annuelle	7
14- Nécessité de la participation paysannale	7
15- Nécessité d'une approche par groupements	8
16- Respect des structures existantes	9
2 - METHODOLOGIE D'ELABORATION DU PDA	10
21- Population concernée par l'action de développement agricole	10
22- Contenu du PDA	11
23- Méthodologie d'élaboration du PDA	12
24- Mise en oeuvre de la méthodologie	15
241- Etudes en procédure B	15
242- Etudes en procédure A	17
243- Variantes	18
25- Réactualisation périodique du PDA	20
3 - METHODOLOGIE D'ELABORATION DU PCA	21
31- Principes	21
32- Exploitants concernés par le PCA	22
33- Contenu du PCA	22
34- Méthodologie d'élaboration du PCA	23
4 - METHODOLOGIE DE MISE EN OEUVRE DU PCA	27
41- Nécessité d'une souplesse d'intervention	27
42- Nécessité d'un suivi par l'agent de vulgarisation	27
43- Liaison avec Recherche Développement et Suivi-Evaluation	28
44- Profil de l'agent de Vulgarisation	31

45-	Coordination des interventions	32
5 -	LES ACTEURS DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE : organisation actuelle et méthodes d'intervention	34
51-	La Direction de la Vulgarisation Agricole	34
511-	La Vulgarisation dite classique	35
512-	Le système ODR	38
513-	Le système PNVA	40
52-	Les services décentralisés du MPAEF	40
6 -	LA MISE EN OEUVRE DES METHODOLOGIES DANS LE CADRE DES STRUCTURES EXISTANTES	42
61-	Vulgarisation dite classique	42
611-	Restructuration du dispositif	43
612-	Progressivité dans l'adoption de l'approche par G.I.C.	43
613-	Organisation du Suivi-Evaluation	44
614-	Recherche-Développement	44
62-	Système ODR	45
621-	Coordination des interventions	46
622-	Suivi-Evaluation	46
623-	Système de vulgarisation	46
63-	Système PNVA	47

: INTRODUCTION :

Depuis 1985, le Ministère de la Production Agricole et du Patrimoine Foncier s'est engagé dans un vaste programme de remise en état des infrastructures des périmètres rizicoles. Une des composantes de ce programme est le "Projet de Réhabilitation des Petits Périmètres Irrigués" (Projet PPI), dont l'objectif, jusqu'en 1995, est la réhabilitation de quelques 130 PPI d'une superficie totale d'environ 60 000 ha.

La réhabilitation physique des infrastructures ne saurait cependant être considérée comme une fin en soi.

Elle doit déboucher sur une augmentation sensible de la production des exploitations concernées, de manière à :

- rentabiliser l'investissement consenti par la Puissance Publique
- contribuer à l'autosuffisance alimentaire de la population de la zone du PPI et, par extension, au niveau national
- et, surtout, assurer une augmentation du revenu net des exploitations qui, seule, permettra :
 - . la pérennisation des investissements grâce au paiement d'une redevance permettant l'entretien du réseau
 - . une élévation du niveau de vie des exploitants, sans laquelle la réhabilitation n'aurait pas de sens.

Il faut donc mener une action de Développement Agricole. Après avoir posé les principes qui doivent guider cette action, on définira des méthodologies pour :

- l'élaboration d'un Programme de Développement Agricole (PDA)
- l'élaboration d'un Plan de Campagne Agricole (PCA)
- la mise en oeuvre du PCA.

Note Bene :

Le présent document est destiné aux agents de la vulgarisation intervenant sur les PPI.

Il est supposé par conséquent que le lecteur connaît l'organisation générale du Min.Agri et de ses services décentralisés et il n'en sera pas fait la description préalable.

 : 1 - PRINCIPES :

1.1. Nécessité d'une action de Développement Agricole

 : LA SEULE REHABILITATION PHYSIQUE PERMET UNE AUGMENTATION :
 : DE LA PRODUCTION ... :

- par augmentation des rendements dans le périmètre
 grâce à

. une meilleure alimentation en eau

* du riz

* des cultures autres que le riz déjà pratiquées
 en contre-saison ou en saison (le Projet PPI ne
 se limitant pas aux seuls périmètres rizicoles)

. un meilleur contrôle des adventices en riziculture
 repiquée

. un meilleur calage des calendriers agricoles permettant

* des pépinières de courte durée produisant des
 plants ayant une bonne faculté de tallage

* des repiquages suffisamment précoces pour que
 le riz ne pâtisse pas du froid en fin de cycle.

- par réduction des pertes grâce à

. un meilleur drainage

. une protection éventuelle contre les inondations

- par augmentation des superficies cultivées

. en saison

grâce à la mise en valeur de zones auparavant
 inondées par faute de drainage ou de protection
 contre les crues

. en contre-saison

grâce à une meilleure distribution des ressources en
 eau disponibles permettant la mise en culture de
 zones auparavant non cultivables en saison sèche.

- par effet induit sur les autres spéculations de l'exploitation

L'intérêt de la réhabilitation peut consister simplement à permettre à l'exploitant de libérer de la main d'oeuvre pour augmenter ses productions hors-périmètre, grâce à une gestion différente (aménagement du calendrier pour réduire la concurrence) et plus facile (préparation plus rapide des terres, moindre sarclage) de ses terres dans le périmètre.

 : ... MAIS CETTE AUGMENTATION DE PRODUCTION EST TRES :
 : INEGALEMENT REPARTIE ... :

- Pour les exploitants qui, avant réhabilitation, étaient mal ou pas du tout desservis par le réseau, les possibilités d'augmentation de production sont importantes
- Pour les exploitants situés en tête de réseau et déjà abondamment servis en eau avant réhabilitation
 - . non seulement la réhabilitation physique seule n'entraîne aucune augmentation de production
 - . mais, en plus, le souci d'une distribution plus rationnelle de l'eau leur impose une contrainte de gestion qu'ils n'avaient pas jusqu'alors,

et ils risquent même de voir leur production diminuer s'ils ne gèrent pas correctement les quantités plus réduites dont ils disposeront après réhabilitation

 : ... ET ELLE NE SE TRADUIT PAS FORCEMENT PAR UNE AUGMEN- :
 : TATION DE REVENU MONETAIRE ... :

Il est rare, en particulier sur les Hauts-Plateaux, que l'exploitation soit autosuffisante en riz : l'augmentation de production rizicole se traduira d'abord par une plus grande consommation familiale, et non par un surplus de commercialisation dégageant un revenu monétaire.

Dans les zones côtières, chez les exploitants qui, grâce à une amélioration du drainage en saison des pluies et de l'irrigation en saison sèche, passeront à la double culture, la simple réhabilitation physique entraînera dans certains cas une augmentation de production suffisante pour assurer à la fois l'autoconsommation familiale et un surplus commercialisé conséquent.

Sur les Hauts Plateaux, le développement des cultures de contre-saison resterait, sauf cas exceptionnel de périmètres où ces dernières sont déjà bien connues, très limité sans les actions de vulgarisation et d'appuiménées par l'ODR ou le PNVA.

Par conséquent, la seule réhabilitation du réseau entraine bien un certain développement agricole quasi-automatique mais ce développement n'est pas suffisant pour, à la fois, assurer le paiement de la redevance et laisser un supplément suffisamment motivant.

Pour accroître la production du périmètre et augmenter le revenu net de l'exploitant, il faut intensifier la riziculture, introduire ou développer les cultures de contre-saison, ce qui suppose, généralement une action de vulgarisation, toujours une action d'appui, autrement dit, une ACTION DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

1.2. Nécessité d'un Programme de Développement Agricole

: L'EXPLOITATION AGRICOLE EST UN ENSEMBLE COMPLEXE ... :

comprenant

- des rizières dans le périmètre réhabilité, susceptibles de porter
 - . soit une double culture de riz
 - . soit un cycle de riz et une culture de contre-saison de type tempéré
- éventuellement, des rizières hors-périmètre, avec un niveau souvent moindre de maîtrise de l'eau
- des cultures annuelles sèches, sur tanety ou, à l'intérieur du périmètre, sur des zones non dominées par le réseau d'irrigation
- des cultures pérennes
- des spéculations animales et piscicoles

: ... AVEC DE MULTIPLES POSSIBILITES D'AUGMENTATION DE LA :
: PRODUCTION ... :

- le niveau de technicité, et donc de rendement, est généralement très modeste et, donc, susceptible d'être largement amélioré

- les thèmes techniques améliorés existent, pour divers niveaux d'intensification, et applicables, pour une spéculation donnée, de façon indépendante ou sous forme de paquets techniques (ex : FN1 ou FN2 en riziculture)

 : ... DONT LA MISE EN OEUVRE DEPEND CEPENDANT DE :
 : CONTRAINTES INTERNES A L'EXPLOITATION ... :

telles que

- le niveau de technicité des exploitants ; l'effort d'innovation technique doit être progressif et appliqué là où il a le plus d'impact
- la disponibilité en main d'oeuvre de l'exploitation
- la trésorerie de l'exploitation
- le recherche de l'autosuffisance ou, au contraire, l'ouverture sur une économie de marché.

 : ... OU EXTERNES A L'EXPLOITATION ... :

telles que

- les circuits et les conditions d'écoulement si on vise un surplus commercialisable
- les possibilités d'approvisionnement en intrants et le ratio avantage/coût, si on a pour objectif une intensification à partir de semences améliorées, d'engrais et/ou de traitements
- la possibilité d'accès au crédit
- les interdits (de certaines spéculations ou de certaines pratiques culturelles)
- les priorités traditionnelles (le tavy en pays Betsimisaraka, le maïs et le manioc en pays Mahafaly et Antandroy, l'élevage extensif chez les Bara, ..)

et, bien évidemment, la densité et la qualité de l'encadrement agricole mis en place, ainsi que les moyens dont il dispose.

 : ... ET QUI DOIVENT ETRE HARMONIEUSEMENT COORDONNEES :

L'exploitation agricole n'est pas uniquement une addition de spéculations indépendantes les unes des autres. Elle est une combinaison de facteurs rares (la terre, la main d'oeuvre, l'équipement, la trésorerie) dans l'objectif d'une satisfaction (et non d'une production) maximale.

Les priorités définies doivent tenir compte de cette interpénétration des diverses activités de l'exploitation.

Les priorités sont différentes :

- d'un périmètre à l'autre, selon les conditions écologiques, l'environnement socio-économique et le niveau moyen de technicité agricole
- d'un type d'exploitation à l'autre, à l'intérieur d'un même périmètre, selon les disponibilités en terres, en équipement, en trésorerie ou en main d'oeuvre.

Ces priorités doivent être bien DEFINIES, de manière à proposer à l'agriculteur un programme d'action COHERENT et REALISTE

 : La priorisation des actions à un moment donné eu égard :
 : aux desiderata des paysans, et son évolution dans le :
 : temps, constituent le PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE:

Le Programme de Développement Agricole doit porter sur une période suffisamment longue pour permettre une action SUIVIE et COORDONNEE.

Par contre, il serait irréaliste de faire un Programme de Développement Agricole à long terme car il ne serait d'aucune utilité :

- l'agriculteur n'appréhende pas le long terme : un objectif à 10 ans ne signifie rien pour lui
- l'environnement socio-économique risque de subir des modifications qui remettront complètement en cause les objectifs à long terme.

5 ans semble un horizon raisonnable ; la période est :

- suffisamment courte pour qu'il n'y ait pas de modifications profondes de l'environnement socio-économique, ou pour qu'on puisse les prévoir.

- suffisamment longue pour permettre d'imaginer un développement agricole harmonieux, procédant par étapes, au fur et à mesure de la levée des contraintes

tout en gardant à l'esprit que le PDA n'est qu'un CADRE de travail INDICATIF

1.3. Nécessité d'une programmation annuelle

Le Programme de Développement Agricole constitue un cadre de travail : il fixe des priorités d'action, et, s'il donne des objectifs chiffrés, ces derniers ne peuvent être qu'indicatifs, et cela d'autant plus qu'ils sont plus lointains.

Mais pour pouvoir mener une action CONCRETE de développement agricole, il faut des OBJECTIFS DE REALISATIONS ANNUELS, voire PAR SAISON CULTURALE, s'inscrivant dans le cadre général du PDA, mais permettant une programmation précise des activités de l'exploitant, et de l'encadrement, ainsi que des moyens nécessaires : c'est le PLAN DE CAMPAGNE AGRICOLE, qui, à la différence du PDA, doit avoir un caractère strictement OPERATIONNEL.

1.4. Nécessité de la participation paysannale

Pour que le PDA ait des chances d'être réalisé, il faut qu'il réponde aux préoccupations réelles des usagers en proposant des solutions, et donc des actions, acceptées par eux : il faut donc qu'il soit élaboré en étroite collaboration avec les usagers

Le principe du dialogue permanent entre usagers et Administration (et Bureau d'Etudes) adopté pour la structuration paysannale et la définition des travaux de réhabilitation physique doit également être mis en oeuvre pour l'identification des axes de développement agricole et, ensuite, pour la mise en oeuvre du PDA (dans le cadre des divers PCA) et sa mise à jour régulière.

Cela signifie :

- que le Programme de Développement Agricole ne doit pas être un simple catalogue de thèmes (techniques ou non) considérés comme "prioritaires" et "intéressants" pour l'agriculteur et qu'il convient de lui faire adopter, "dans son intérêt".
- que, bien au contraire, l'encadrement doit se mettre à l'écoute de l'agriculteur pour identifier AVEC LUI ses problèmes, ses contraintes et ses aspirations, et voir comment répondre à ces dernières, en appuyant les solutions envisagées par lui, si elles s'avèrent réalisables, ou en proposant des alternatives discutées et acceptées par lui.

 : Il s'agit là d'un choix fondamental de STRATEGIE DE :
 : VULGARISATION : il faut passer d'une vulgarisation à :
 : caractère essentiellement INCITATIF à une approche :
 : paysannale à caractère beaucoup plus PARTICIPATIF. :

Les actions traditionnelles à caractère directif doivent évoluer vers un appui aux paysans de type conseil (technique ou gestion).

1.5. Nécessité d'une approche par groupements

Le rayon d'action de l'agent de vulgarisation est trop large pour qu'il lui soit possible de suivre individuellement tous les exploitants à intervalles suffisamment rapprochés. D'ailleurs ce serait une perte inutile d'énergie et de temps. Certains exploitants resteront encore longtemps méfiants vis-à-vis de l'innovation, ou ne s'y engageront que lorsqu'ils auront vérifié qu'elle a réussi chez leurs voisins : il faut se limiter à travailler avec les agriculteurs qui sont motivés.

L'approche par groupes permet, avec le même nombre de contacts, de multiplier le nombre d'usagers touchés par l'action de vulgarisation.

D'autre part, l'expérience des paysans-pilotes s'est révélée un échec : le moteur du développement des agriculteurs malgaches semble être plus le consensus social que l'initiative individuelle.

Par ailleurs, les principes de la réhabilitation du périmètre prévoient la création d'Associations d'Usagers obligatoires (associations d'usagers des réseaux d'irrigation, associations de défense contre les crues), qui doivent assurer, après la fin des travaux, la gestion et l'entretien des aménagements qui les concernent.

Parallèlement, de nouveaux types d'associations volontaires sont envisagés.

Les initiatives dans ce domaine ont tendance à se multiplier car il s'agit :

- d'une obligation administrative pour régler certains types de problèmes (cas de l'accès au crédit ETM)
- d'un outil servant de canal de transmission (groupement des producteurs SMPL, groupements SMV, groupements de commercialisation KOBAMA, greniers villageois collectifs ...)
- d'une doctrine basée sur l'idée que seule l'émergence d'organisations professionnelles paysannes est capable de constituer un contre-pouvoir et d'assurer à terme la prise en charge des fonctions de développement dans l'intérêt des paysans.

Il convient d'en faire une méthodologie de développement : l'approche paysannale se fera de plus en plus à travers des groupements d'intérêt commun (G.I.C.).

 : Le GIC est un groupement INFORMEL ou FORMEL, TEMPORAIRE ou PERMANENT, :
 : d'exploitants ayant exprimé LEUR intérêt pour un MEME thème ou pour :
 : une action COMMUNE, et ayant accepté de se réunir PERIODIQUEMENT pour :
 : en assurer l'application ou la réalisation dans les meilleures :
 : conditions :
 :-----

1.6. Respect des structures existantes

Une des options fondamentales prises par le Projet PPI consiste à ne pas créer une structure nouvelle d'intervention, mais à se servir du dispositif d'encadrement existant.

Il est certain que :

- le contenu d'un PDA-PCA , s'il dépend évidemment du niveau de technicité de l'exploitant, de ses moyens, et de sa réceptivité à l'innovation, est également étroitement lié au niveau général du dispositif d'encadrement et à ses motivations
- le public touché par l'action de Développement Agricole dépend à la fois
 - . de la densité d'encadrement
 - . des moyens dont dispose cet encadrement
 - . du système de vulgarisation adopté

Mais il s'agit là de contraintes MAJEURES, sur lesquelles il n'y a que peu d'action possible car elles relèvent :

- d'une politique générale du Min.Agri en matière de formation, de recrutement et de rémunération, liée aux moyens budgétaires dont il dispose
- d'une politique d'approche paysannale adoptée par la Direction de la Vulgarisation Agricole du Min.Agri, et qu'il n'appartient pas au Projet PPI de remettre fondamentalement en cause.

 : 2 - METHODOLOGIE D'ELABORATION DU PDA :

Il existe en fait deux sortes de PDA :

- le PDA initial, c'est-à-dire celui élaboré au cours des études et travaux de réhabilitation et destiné à être mis en oeuvre dès l'achèvement des travaux
- les PDA ultérieurs, établis à intervalles réguliers (tous les 5 ans) et qui ne sont que des prolongements des PDA antérieurs, avec éventuellement des orientations nouvelles en fonction des modifications de l'environnement socio-économique ou des résultats de la recherche-développement.

Avant cependant d'étudier d'une manière détaillée la méthodologie d'élaboration d'un PDA et les modalités de la consultation paysannale qu'elle implique, il convient de préciser :

- quelle est la population concernée par le PDA
- quel doit être le contenu du document PDA.

C'est en fonction de ce contenu et de cette population qu'on définira une méthodologie générale d'élaboration du PDA, puis ses particularités selon qu'il s'agit d'une étude en procédure A ou B et selon que le PDA est élaboré par le Bureau d'Etudes ou par l'Administration.

2.1. Population concernée par l'action de développement agricole

Le périmètre est une unité physique constituée d'un ensemble de parcelles irriguées par le(s) réseau(x) réhabilité(s).

Mais c'est également un ensemble social constitué d'un certain nombre de villages ou hameaux dans lesquels résident les usagers du périmètre.

Et dans ces unités résidentielles vivent aussi des exploitants n'ayant pas de terres dans le périmètre.

Il ne serait pas juste d'écarter ces exploitations : il est difficilement concevable qu'un agent de vulgarisation affecté à la zone d'influence d'un périmètre ne s'adresse qu'aux usagers du périmètre et néglige totalement une partie des exploitants. Mais, surtout, ce serait une erreur de les écarter, car ils ont, avec les usagers du périmètre, des préoccupations et des intérêts communs dépassant le strict cadre du périmètre : utilisation rationnelle des tenets, protection contre l'érosion ou les feux de brousse, organisation pour la commercialisation, l'approvisionnement ou l'utilisation du cheptel mort et vif, etc...).

Dans certains cas, il faudra même intégrer dans le PDA les exploitants cultivant à l'amont ou à l'aval du périmètre

- lorsque l'eau est limitée et qu'il faut organiser son utilisation entre les usagers du périmètre et les utilisateurs de l'amont et/ou de l'aval
- lorsque les conditions d'exploitation de leurs terres par les agriculteurs de l'amont peuvent avoir une influence sur le périmètre (par exemple : mauvaise gestion des tanety entraînant une érosion qui provoque un ensablement exagéré des ouvrages).

2.2. Contenu du PDA

Le PDA définit, pour le moyen terme, les orientations de l'action de Développement Agricole à mener avec les exploitants concernés par le périmètre. Si la mise en valeur optimale du périmètre réhabilité constitue une priorité, le PDA n'en doit pas moins prendre en considération tous les aspects de l'exploitation (cultures de tanety, élevage, pêche ou pisciculture, activités forestières ou artisanales....) ainsi que la protection de l'environnement (DRS, reboisement,...)

Le document PDA comprend alors :

- une description de la situation avant mise en oeuvre du PDA constituant à la fois
 - . le point de départ à partir duquel on établira le PDA
 - . le point de référence pour l'évaluation future de la réhabilitation et des actions de développement agricole
- un inventaire hiérarchisé des contraintes et problèmes tels que ressentis par les exploitants concernés par le PDA
- une description des solutions possibles, et, surtout, des solutions proposées par les usagers ou retenues par eux après information et discussion

- un programme de recherche-développement, pour tenter de trouver des réponses à certains problèmes sans solution ou dont la solution connue n'est pas à la portée de l'exploitant
- une étude comparative de l'intérêt économique des diverses actions envisagées.

2.3. Méthodologie d'élaboration du PDA

Elle comporte les différentes phases détaillées dans le tableau ci-dessous.

Pour des raisons de commodité, on a appelé R.PDA le responsable de l'élaboration du PDA, étant entendu qu'il peut s'agir soit d'un Bureau d'Etudes, soit du Responsable au niveau CIRVA des actions de Développement Agricole sur les PPI.

Schématiquement, la méthodologie se résume, en 4 phases principales :

- I - Identification de la population et du terroir concernés
 - activité a
- II - Identification de la situation agro-socio-économique du périmètre
 - activités b et c
- III - Consultation des paysans sur leurs problèmes et étude des solutions possibles.
 - Elle commence par une restitution aux MPL des résultats des enquêtes.
 - Elle se poursuit par une réflexion par groupes de MPL
 - Elle débouche sur une liste hiérarchisée des contraintes et solutions
 - activités d, e, f et g
- IV - Rédaction du document de PDA
 - Une édition minute est soumise à l'appréciation des MPL avant finalisation
 - activités h, i et j

ACTIVITES	ORGANISATION	INTERVENANTS	OBJETS	INDICATEURS DES RESULTATS
<ul style="list-style-type: none"> - Recensement sommaire des usagers - Identification des lieux de résidence - Localisation des différentes composantes du terroir 	Exploitation : <ul style="list-style-type: none"> - des recensements des FKT - des listes tenues par le CR ou les agents de la VA - Etude cartographique 	R. PDA + VIP + Agents de terrain(*)	Identification de la population et des terres concernées par le PDA	<ul style="list-style-type: none"> . liste des usagers . carte
Approche des problèmes et contraintes	Réunions - discussions en groupes restreints, par FKT	R. PDA + VIP + représentants des MPL + agents de terrain	Identification des problèmes généraux Orientation des enquêtes agro-socio-économiques	
Collecte des données sur la situation actuelle Exploitation, analyse et synthèse	<ul style="list-style-type: none"> - enquêtes d'exploitations - étude de l'environnement socio-économique - interviews des divers acteurs de développement intervenant auprès des exploitants - bilan des actions de développement antérieures 	R. PDA + MPL + CIRIR, CIREL, CIREF + RD + Agents de Terrain + Opérateurs divers + CA	Identification des caractéristiques agro-socio-économiques Approche des motivations et souhaits des usagers	
Restitution aux représentants des usagers	1- élaboration de fiches simples, en malagasy, donnant les caractéristiques principales de la situation	R. PDA + ZOVA - VA	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter la présentation aux usagers - Former les agents VA 	<ul style="list-style-type: none"> . Fiches de synthèse
	2- réunions par FKT - réunions par hameau	R. PDA + VIP + représentants des MPL/hameau + Agents de terrain + ZOVA	<ul style="list-style-type: none"> - Montrer aux MPL à quoi servent les enquêtes - Vérifier qu'il n'y a pas d'erreurs d'analyse ou d'interprétation - Informer les agriculteurs d'une situation dont ils n'ont pas forcément une perception exacte et complète - Recueillir les réactions - Etablir une première liste : <ul style="list-style-type: none"> . des problèmes et contraintes tels que ressentis par les MPL . des solutions envisagées par les MPL 	

suite)

ACTIVITES	ORGANISATION	INTERVENANTS	OBJETS	RESULTATS
Réflexion - Formation	1- Réunion de réflexion entre techniciens	RPDA + ZOVA + opérateurs intéres- sés	- Analyse des solutions proposées par les MPL - Identification de solutions autres	Fiches d'argu- mentation
	2- Réunion de formation	ZOVA + Agents de terrain	- Formation des VA - Information CA - CR	
Réflexion paysannale	Réunion par hameau	MPL + VA	- Identification des contraintes et solutions - Hiérarchisation - Désignation des représentants des MPL	
Synthèses des réflexions paysannales	Réunion par FKT	R.PDA + représentants des MPL + Agents de terrain + CA + VIP	- Identification et hiérarchisa- tion des contraintes - Identification et priorisa- tion des actions	Listes hiéran- chisées des contraintes et des solutions
Elaboration d'un PDA minute		R.PDA + cadres VA		
Restitution du PDA minute	- Réunion avec représentants des MPL	R.PDA + représentants de chaque FKT + CA + Agents de terrain	- Approbation (et amendement éventuel) du PDA minute	
Finalisation du PDA	-	R.PDA		

L'élaboration du PDA, qu'elle soit conduite par un Bureau d'Etudes ou par les responsables régionaux de la Vulgarisation Agricole, doit procéder d'une concertation étroite avec les MPL, mais également d'une coordination entre la Vulgarisation Agricole ou le Bureau d'Etudes et les autres acteurs de Développement Agricole, qu'ils interviennent à travers le dispositif de la V.A. (exemple : KOBAMA, BTM) ou avec leur structure propre (HASYMA, MALTO, fournisseurs d'intrants, ...).

On a ainsi une période intense (activités d, e et f) de consultation des MPL, avec un nombre élevé de réunions successives.

Or, la méthodologie de structuration paysannale exige également une consultation rapprochée des usagers avec de nombreuses réunions (de discussion du schéma de réhabilitation, de collecte des signatures, de préparation des statuts, d'organisation de l'A.G.), et cela selon un timing précis, chaque phase de structuration conditionnant le démarrage d'une phase d'étude ou des travaux. Il n'est pas possible de mener à la fois les deux séries de consultations paysannales :

- la priorité revient à la structuration paysannale, qui est une condition sine qua non de la réhabilitation physique
- la consultation pour le PDA peut se faire à partir du moment où les travaux ont commencé : ces derniers durent toujours au moins 6 mois, ce qui laisse amplement le temps de réaliser les activités d) à j) du tableau ci-dessus.

2.4. Mise en oeuvre de la méthodologie

Pour la conduite des études de réhabilitation, le Projet PPI distingue 2 procédures de base (A et B) et 2 variantes, selon le degré de disponibilité et de compétence du dispositif de vulgarisation.

2.4.1. Etudes en procédure B

Elles comportent :

- une phase d'orientation)
- une phase APS-factibilité) confiées à un
- une phase APD-DAO) Bureau d'Etudes
- une phase MGE et PDA)

2.4.1.1. Programmation dans le temps des phases de la méthodologie PDA

- Les activités a) et b) sont menées pendant la phase d'orientation.
- L'activité c) doit obligatoirement être réalisée en début de phase APS-factibilité, puisque ses résultats doivent servir en premier lieu à la conception d'un schéma de développement agricole et la définition d'objectifs chiffrés entrant dans le calcul du TIRE. A ce stade de l'étude, le scénario de réhabilitation n'a pas encore été choisi et, par conséquent, la population qui sera concernée par la réhabilitation n'est pas définie avec précision : on ne peut donc imaginer une consultation rapprochée des MPL.

D'autre part, se déroule, pendant cette phase, la sensibilisation des usagers à la mise en place d'AUE et leur consultation sur les conditions de fonctionnement du réseau et les besoins de réhabilitation.

Par conséquent, à ce stade, le schéma de développement agricole et les objectifs chiffrés pris en compte dans l'étude de factibilité ne pourront être que le fruit d'une réflexion menée par l'agronome du Bureau d'Etudes, en concertation avec les cadres de la Vulgarisation Agricole.

Pour s'assurer du réalisme du schéma proposé, le Bureau d'Etudes organisera néanmoins une réunion avec les VIP et des représentants des usagers dans le but de présenter aux MPL le résultat de ses réflexions et d'apporter les modifications nécessaires, compte-tenu des réactions et des suggestions des MPL consultés.

- Les activités d) à i) seront menées après le démarrage des travaux.

2.4.1.2. Responsabilités respectives du Bureau d'Etudes et de l'Administration

Les activités a, b et c sont systématiquement de la responsabilité du Bureau d'Etudes.

L'activité d) doit être menée par le Bureau d'Etudes : c'est lui qui a fait les enquêtes agro-socio-économiques et il est, par conséquent, le plus compétent pour en exposer les résultats aux MPL.

Dès la fin des réunions par FKT, on a déjà une bonne idée des problèmes et des contraintes tels que ressentis par les MPL, et des solutions qu'ils envisagent.

Une réflexion doit être menée alors entre Bureau d'études et ZOVA pour :

- apprécier dans quelle mesure les solutions proposées par les usagers sont applicables
- identifier éventuellement d'autres solutions.

Cette réflexion doit aboutir à une fiche d'argumentation indiquant, par contrainte ou problème, la (ou les) solution(s) envisageable(s) et les conditions de mise en oeuvre.

A l'issue de cette réflexion, le Chef ZOVA forme le(s) agent(s) de VA du périmètre à l'utilisation de cette fiche, de façon à leur permettre d'animer les réunions de réflexion des MPL.

L'activité f) ne peut être confiée qu'à la structure d'encadrement du périmètre.

Les activités g) à j) sont à nouveau de la responsabilité du Bureau d'Etudes.

N.B. Tout au long de cette élaboration du PDA, le Bureau d'Etudes devra travailler en relation très étroite avec le Responsable au niveau CIRVA des actions de développement agricole sur les PPI, qui devra systématiquement être associé à toutes les réunions ou séances de réflexion tenues par le Bureau d'Etudes.

2.4.2. Etudes en procédure A

Elles comportent :

- une phase d'orientation) confiées à un Bureau
- une phase APD-DAO) d'Etudes
- une phase MGE)

et une phase PDA souvent confiée à l'Administration

2.4.2.1. Programmation dans le temps des phases de la méthodologie PDA

Dans ce cas :

- l'activité c) sert uniquement pour les besoins du PDA et on est tenté de la repousser jusqu'après le démarrage des travaux, vu que la phase APD implique une consultation rapprochée des MPL pour la consistance des travaux et l'emplacement précis des ouvrages.

Cependant, cette procédure est généralement appliquée pour des périmètres de petite taille, pour lesquels la durée des travaux ne dépasse pas une saison : cette période est alors trop courte pour, à la fois, réaliser les enquêtes agro-socio-économiques et élaborer le PDA.

Par conséquent, l'activité c), en principe confiée à l'Administration, devra être réalisée le plus tôt possible :

- . au plus tard pendant la phase d'orientation
 - . mieux, dès que la décision de réhabilitation est prise, avant même l'intervention du Bureau d'Etudes
- les activités a) et b) viennent en amont de c)

- les activités d) à i) seront, comme pour la procédure B, menées après démarrage des travaux.

2.4.2.2. Responsabilités respectives du Bureau d'Etudes et de l'Administration

L'ensemble des phases de la méthodologie est pris en charge par l'Administration.

2.4.3. Variantes

2.4.3.1. Etudes en procédure B'

La prise en charge par le Bureau d'Etudes des activités g) à j) de l'élaboration du PDA amène à allonger la durée de prestation du B.E. et donc à augmenter notablement le coût des études.

Aussi,

- s'il y a peu de périmètres simultanément sous étude dans la CIRVA et
- si le Responsable des actions de Développement Agricole sur les PPI est de niveau Ingénieur et suffisamment disponible, et dispose des moyens logistiques nécessaires,

alors l'intervention du Bureau d'Etudes peut être arrêtée à l'activité el.

2.4.3.2. Etudes en procédure A'

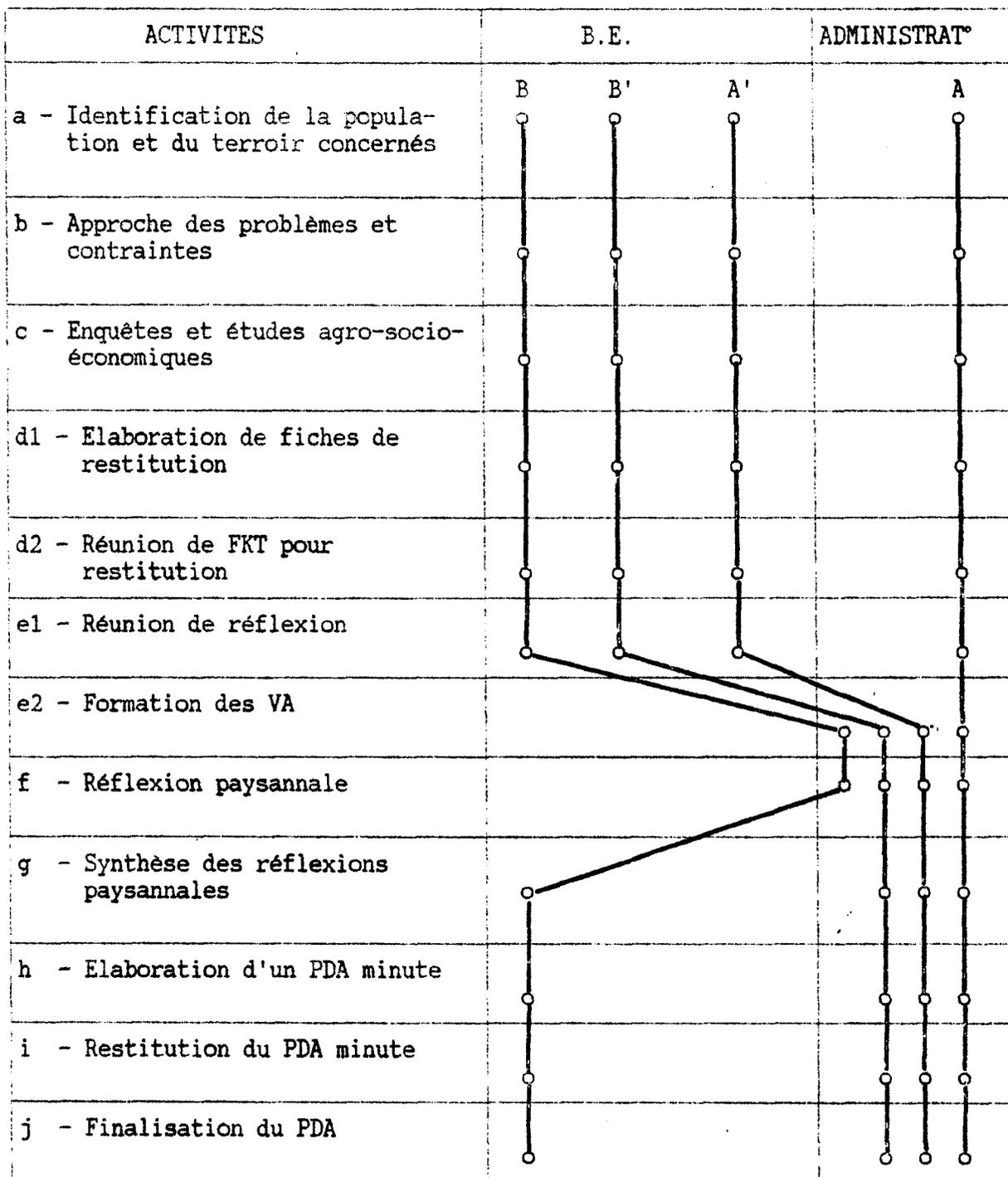
Dans certains cas de périmètres à étudier en procédure A, les enquêtes agro-socio-économiques ne peuvent être prises en charge par l'Administration, par suite d'une insuffisance de moyens humains (nombre et compétence) et/ou logistiques.

Ces enquêtes doivent alors être confiées au Bureau d'Etudes.

Dans ce cas, les activités a) et b) de la méthodologie PDA se déroulent pendant la phase d'orientation. L'activité c) doit se situer au début de l'APD.

Le graphe ci-dessous visualise le cheminement méthodologique pour les 4 cas de figure étudiés ci-dessus.

Les variantes B' et A' sont quasi identiques. La seule différence réside dans le fait que l'activité c) correspond à la phase APS en procédure B' et à la phase APD en procédure A'.



2.5. Réactualisation périodique du PDA

La méthodologie est identique à celle employée pour la première élaboration, mais sans intervention de Bureau d'Etudes, sauf éventuellement pour les enquêtes d'évaluation, si le Service Suivi-Evaluation ne dispose pas des moyens nécessaires pour les réaliser lui-même.

3.2 . Exploitants concernés par le PCA

Il y a

- les exploitants directement concernés par le PCA, qui sont ceux avec lesquels le dispositif d'encadrement travaillera concrètement
- les exploitants qui, sans s'être prononcés au préalable de façon formelle pour mener telle ou telle action, n'en modifient pas moins certaines de leurs pratiques culturelles ou comportements, au vu de ce qui est fait chez les autres.

Cette deuxième catégorie de MPL ne peut être évidemment identifiée qu'a posteriori.

Le nombre de MPL concernés par le PCA sera précisément déterminé lors de l'élaboration de ce dernier.

Il dépend :

- de la densité d'encadrement (par les services de la V.A. et les autres organismes éventuels)
- du nombre de MPL pouvant être encadrés par chaque agent de Vulgarisation, et qui dépend lui-même
 - . du niveau de cet agent
 - . de l'importance relative donnée aux réunions de groupes et aux contacts individuels
 - . des moyens de déplacement de l'agent

3.5. Contenu du PCA

- Le PCA définit des objectifs quantitatifs discutés avec les MPL et approuvés par eux
- Il précise l'importance relative des diverses formes d'intervention :
 - . réunions de groupements
 - . démonstrations de techniques
 - . contacts individuels
 - . visites de parcelles
 - . liaisons avec les opérateurs économiques

en fonction, à la fois, de la nature des thèmes, du niveau de technicité des MPL, de celui des agents de Vulgarisation et de la densité d'encadrement.

Se pose ainsi le problème de la gestion du temps du Vulgarisateur : le PCA doit définir une programmation du travail du Vulgarisateur, sous forme d'un tableau-planning indiquant, pour chacune des activités et par quinzaine

- le contenu du message de Vulgarisation
- la forme sous laquelle il doit être dispensé.

Cette programmation devra être reprécisée à chaque réunion de quinzaine en fonction de l'avancement de l'action et des problèmes rencontrés.

- Le PCA doit définir également les divers documents-types à remplir par le vulgarisateur pour
 - . organiser et suivre son propre travail (programmes de quinzaine, PV de réunions, agenda, fiche de porte ...)
 - . suivre les réalisations des paysans concernés par le PCA.
- A partir des objectifs définis avec les paysans, on déterminera les besoins de formation ou de recyclage des agents de la V.A. : le PCA en précisera les modalités (contenu, date, lieu, durée).
- Le PCA définira également les modalités de la nécessaire coordination entre les divers intervenants en matière de développement agricole.

En effet, le PCA ne peut être limité à la seule programmation de l'action de vulgarisation.

Doivent être définies et programmées également les autres interventions venant en appui (approvisionnement, crédit agricole,).

- Enfin, la mise en oeuvre des actions de développement agricole et de formation des vulgarisateurs pourra conduire à envisager une réorganisation du travail des chefs de ZOVA, que le PCA devra préciser.

Le PCA doit être un document OPERATIONNEL : il doit être rédigé dans un langage simple (éventuellement traduit en malgache) et, si possible, avec la participation de ceux qui seront chargés de le mettre en oeuvre.

3.4. Méthodologie d'élaboration du PCA

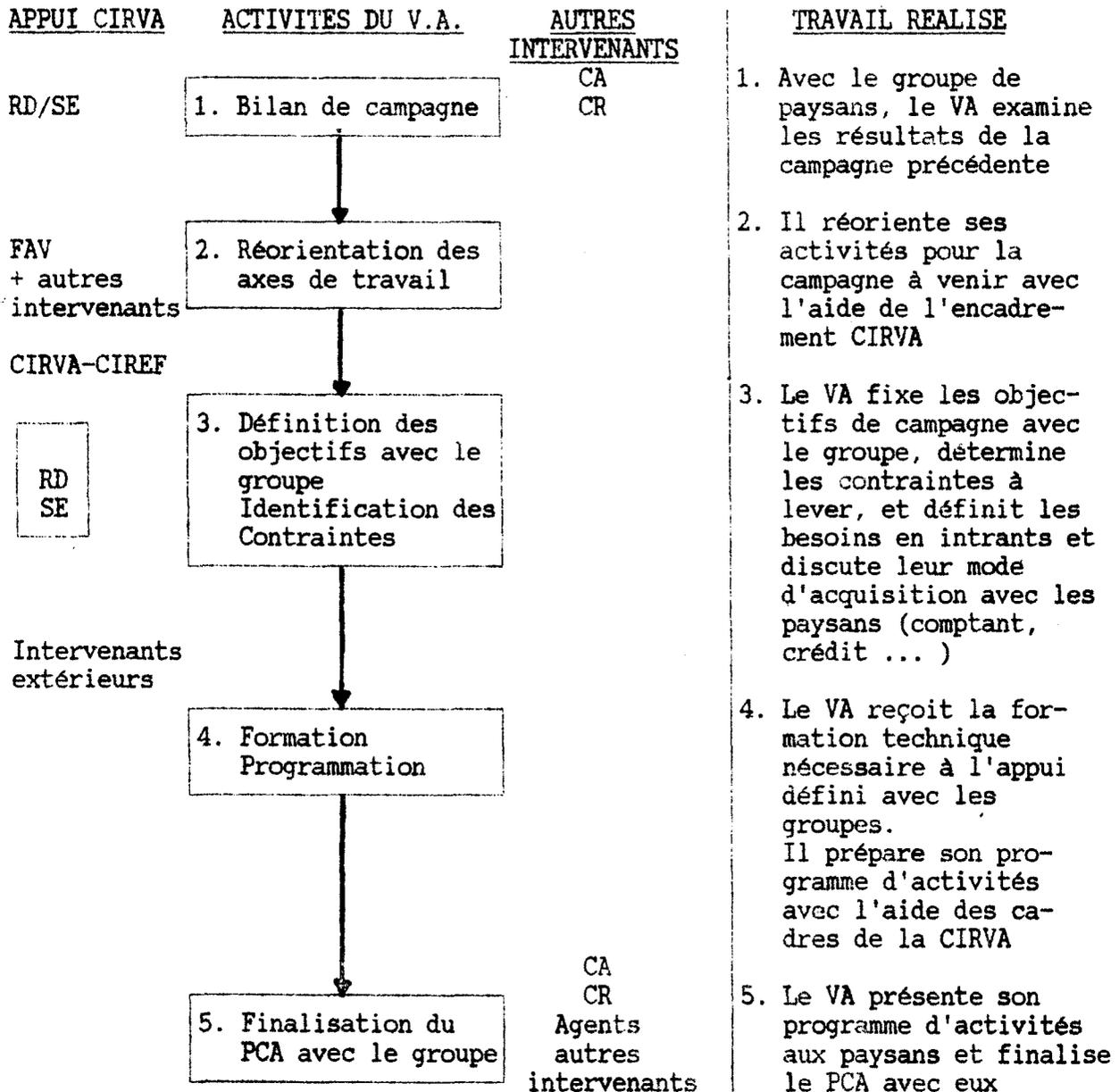
Le PCA est élaboré

- dans le cadre des axes de travail du PDA, éventuellement réorienté pour tenir compte d'éléments nouveaux intervenus depuis l'élaboration de ce document
- au vu des résultats des campagnes précédentes :
 - . bilan de la saison précédente
 - . éléments déjà disponibles sur la campagne en cours

- à partir de réunions au niveau des hameaux débouchant sur la constitution de groupes de travail, avec lesquels seront discutés des objectifs concrets et quantifiés.

Les thèmes diffusés et le programme de chaque VA sont donc déterminés par des objectifs définis avec des groupes de paysans, et non globalement au niveau de la CIRVA.

La méthode est résumée dans le diagramme ci-dessous.



Trois séries de réunions sont normalement nécessaires

- des réunions d'information et d'identification des problèmes
- des réunions de recensement des volontaires
- des réunions de définition des objectifs

* Réunions d'information et d'identification des problèmes et des desiderata

Ces réunions ont lieu au niveau de chacun des villages concernés par le PPI.

S'il s'agit d'un premier PCA, on fera aux participants un rappel des orientations du PDA, ainsi qu'un exposé succinct de la situation du périmètre telle qu'elle ressort des enquêtes.

Pour les PCA suivants, on fera avec les usagers le bilan de la campagne précédente et de celle en cours.

Après cette information, le vulgarisateur demande aux participants à la réunion d'exprimer leurs problèmes et les solutions qu'ils souhaitent leur voir trouver.

Ensuite, le groupe essaie de hiérarchiser les contraintes et les solutions.

A l'issue de cette série de réunions, le VA se réunit avec son chef ZOVA pour procéder à une analyse des propositions des usagers.

* Réunions de recensement des volontaires

L'objectif en est

- la présentation aux MPL des actions possibles, parmi celles qui ont été demandées
- l'explication de la raison du rejet (ou du report) des autres actions
- la présentation des implications (financières, techniques, organisationnelles) de chacune des activités retenues
- le recensement des volontaires et la constitution de groupements d'intérêt commun (GIC).

A l'issue de cette réunion, il est demandé aux volontaires de réfléchir sur leurs objectifs quantitatifs concernant l'une ou plusieurs des activités retenues.

* Réunions de quantification des objectifs et des moyens

Les réunions ont lieu au niveau des groupements identifiés précédemment.

Pour chaque groupement, sont définis les objectifs quantifiés de chaque MPL, en fonction de :

- . ses capacités de financement
- . ses disponibilités en main d'oeuvre
-

Au vu de ces objectifs quantitatifs, l'encadrement détermine les moyens nécessaires (approvisionnement en intrants, semences ou matériel, crédit agricole, appui d'organismes spécialisés) et les modalités (qui ? quand ? comment ?) de leur mise en oeuvre.

Cette méthodologie est relativement longue à mettre en oeuvre, mais c'est la condition d'une implication des MPL dans la définition de leurs propres objectifs.

Elle pourra être raccourcie (les 2 premières séries de réunions pourront être fondues en une seule) dès que les MPL auront une certaine pratique de cette consultation :

- il y aura moins de propositions irréalistes
- les implications des principales activités seront déjà bien connues

et que l'agent de VA y sera rodé.

Il convient de noter que le PCA ne peut se limiter à une approche par réunions de groupes.

S'il est vrai qu'il faut répondre aux besoins exprimés par les exploitants, encore faut-il susciter leur intérêt pour telle ou telle innovation technique en leur en faisant la démonstration.

Par conséquent, la mise en place de parcelles d'essai restera souvent nécessaire et cette activité peut difficilement être menée de manière collective. Par contre une parcelle d'essai, si elle est réussie et entraîne l'adhésion des paysans, peut déboucher l'année suivante sur un groupement de paysans souhaitant mettre en application le(s) thème(s) considéré(s).

 : 4 -METHODOLOGIE DE MISE EN OEUVRE DU PCA :

4.1. Nécessité d'une souplesse d'intervention

Le programme de réunions avec les groupements ne doit pas être figé.

Pour un groupement donné, il faudra une réunion tous les 15 jours (ou moins) à une période donnée, et ensuite il n'aura peut être plus à se réunir, ou seulement après quelques mois. Il est évident, par exemple, qu'un groupement constitué pour l'obtention d'un crédit doit être suivi de près jusqu'au moment du déblocage de l'objet du crédit. Ensuite, il n'aura plus à se réunir jusqu'au moment de remboursement.

Et pour les différents groupes, les périodes de suivi rapproché se placeront à des moments différents dans le plan de campagne agricole.

Enfin des visites des parcelles faites par le VA avec l'exploitant compléteront ses interventions. Cela renforcera la confiance qui existait déjà entre ces deux partenaires.

4.2. Nécessité d'un suivi par l'agent de vulgarisation

L'action du VA ne doit pas se limiter à organiser des paysans ou à diffuser un message technique. Il doit vérifier comment le conseil donné ou la décision prise en commun est mise en oeuvre par chacun des membres du groupement.

Entre les réunions de groupement, le VA doit par conséquent se ménager du temps pour un contact individuel, éventuellement sur la parcelle, avec les paysans qu'il encadre. Ce suivi est nécessaire, en particulier en matière de thèmes techniques, pour s'assurer que le thème est bien appliqué et rattrapper les éventuelles erreurs.

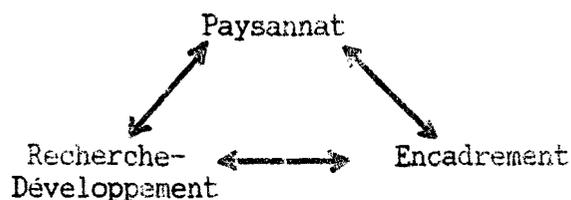
Ce suivi est également nécessaire pour pouvoir disposer d'éléments sur la campagne en cours lorsqu'on fera l'élaboration du PCA suivant. Celle-ci a en effet lieu alors que la campagne précédente n'est pas terminée et que, par conséquent, le service Suivi-Evaluation n'est pas encore intervenu ou, du moins, n'a pas terminé ses investigations.

L'agent de vulgarisation sera chargé de mesurer et de mettre à jour un certain nombre d'indicateurs d'activités du groupement, mais, progressivement, ce suivi pourra être confié à un responsable du groupe de paysans.

Cet impératif de suivi exige, en début de chaque campagne, de la part des cadres de la CIRVA, en relation avec la division Suivi-Evaluation, un effort de la réflexion pour la conception (ou l'adaptation) de documents de suivi, à la fois précis et simples, adaptés à chaque cas particulier de groupement.

4.3. Liaison avec la Recherche-Développement et le Suivi-Evaluation

Le développement technique, économique et social du monde rural ne peut être le résultat que d'une action coordonnée entre tous les intervenants directs de terrain et selon le schéma relationnel :



Les rôles fondamentaux de chacun d'eux peuvent se définir comme suit :

- Le paysannat est le destinataire de toute action de développement. il en est l'acteur principal et le décideur final
- Les autres intervenants sont à son service et doivent le considérer comme un interlocuteur privilégié et responsable : leur intervention n'a de sens qu'à ces conditions
- La Recherche a pour tâche de proposer des solutions correspondant aux besoins réels du Paysannat, avec des "fourchettes" techniques plus ou moins intensives, onéreuses, difficiles, parmi lesquelles le producteur peut choisir
- L'Encadrement enfin assure le rôle de conseiller auprès du Paysannat, donc de diffuser des solutions d'amélioration.

* La Recherche-Développement intervient sur des exploitations tests sur lesquelles elle tente de mettre au point de nouvelles solutions techniques, économiques ou sociales. Dans ces "laboratoires", les travaux sont menés en étroite collaboration avec les paysans.

Par conséquent, la démarche participative de vulgarisation s'inscrit parfaitement dans celle d'une Recherche-Développement ayant pour objectif :

- de permettre la promotion d'un paysannat responsable de l'évolution de son système de production
- de participer à la mise en place et au fonctionnement d'un système de vulgarisation proche des préoccupations des agriculteurs.

En retour, la R.D. interviendra au niveau de certains groupements-tests de manière à identifier les problèmes de mise en oeuvre de cette nouvelle approche paysannale, et permettre à la vulgarisation de réorienter éventuellement ses méthodes.

* Le Service Suivi-Evaluation

Ce Service existe au niveau de la CIRVA et a compétence pour intervenir au niveau de l'ensemble de celle-ci.

Pour que ce Service puisse fournir des données représentatives d'un PPI donné (et non pas seulement des moyennes par ZOVA ou CIRVA), il faut :

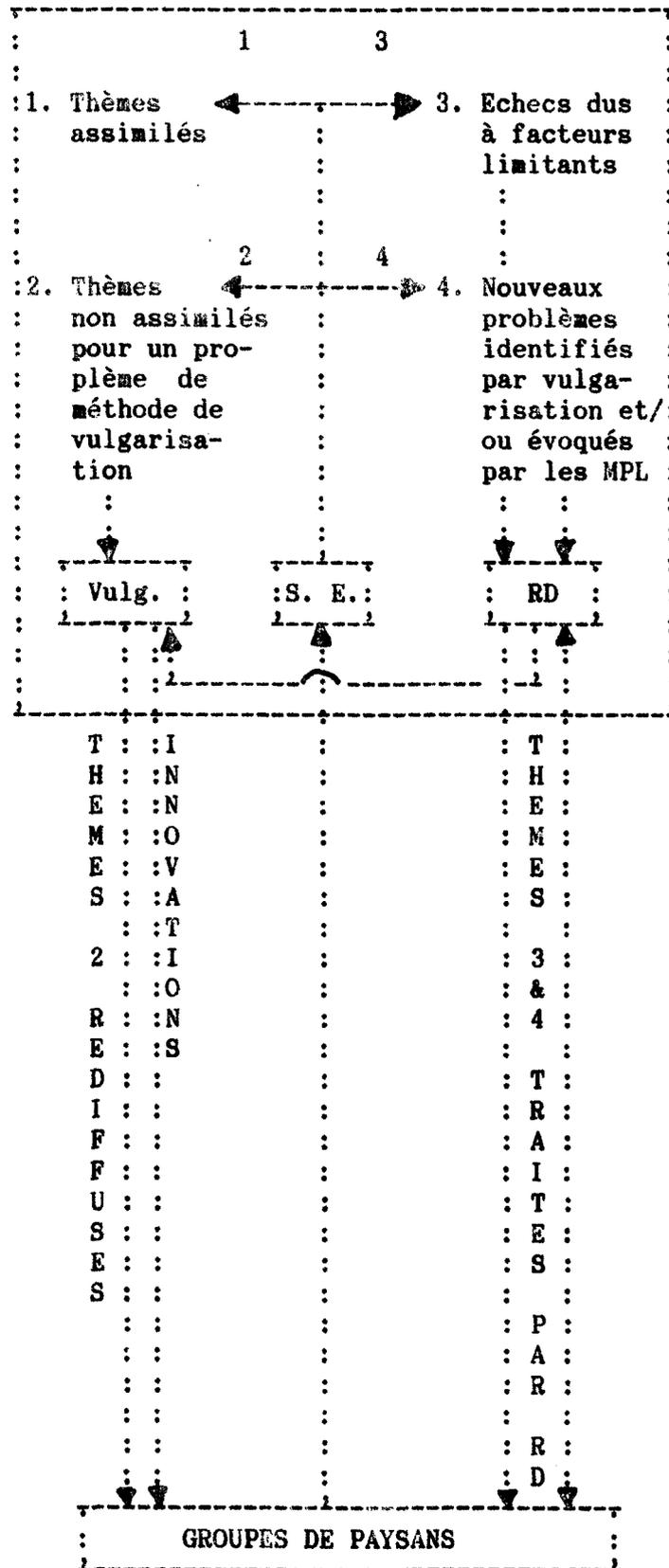
- d'une part, concentrer l'Equipe S.E. pendant un temps donné (après la récolte) sur le PPI
- d'autre part, renforcer l'équipe par des enquêteurs temporaires.

A intervalles réguliers (tous les 5 ans), une évaluation de l'impact des actions de développement agricole doit être faite, sur chaque PPI.

Cette tâche ne peut être confiée au Service Suivi-Evaluation de la CIRVA, car il ne dispose pas de suffisamment de personnel et y consacrerait tout son temps.

Cette évaluation ressort de la compétence du Service Suivi-Evaluation de la DVA, avec un appui méthodologique de la Cellule Suivi-Evaluation de la Coordination Nationale PPI, et recours éventuel à un Bureau d'Etude si le travail demandé dépasse la capacité du SE/DVA.

Le diagramme ci-dessous décrit les relations nécessaires entre la RD, le Suivi-Evaluation et la Vulgarisation.



Le S.E., intervenant au niveau des groupements, constate que :

- soit le thème est assimilé, et n'a donc plus à être vulgarisé
- soit le thème n'a pas été assimilé, et cela pour l'une des deux raisons suivantes :

- . à cause d'un problème de méthode de vulgarisation

Dans ce cas, le problème doit être étudié par les responsables de la Vulgarisation et le thème doit être rediffusé selon une méthode adaptée

- . à cause de certains facteurs limitants ou à cause de nouveaux problèmes identifiés par la vulgarisation.

Dans ce cas, le thème doit être traité par la RD. Si une solution est trouvée, la RD communique l'innovation à la Vulgarisation qui la met en forme puis la diffuse.

4.4. Profil de l'agent de vulgarisation

Il doit avoir un niveau élevé

- il ne peut plus se limiter à connaître des techniques culturelles standard : celles-ci sont susceptibles d'évoluer avec les apports de la RD et il devra s'y adapter
- il doit avoir une perception de l'ensemble de système d'exploitation, et des interdépendances de ses divers éléments
- les aspects économiques et sociaux doivent être pris en compte
- l'approche par groupe exige que le VA soit plus "solide".

Il doit être formé à l'animation de groupe

Il ne suffit pas de savoir tenir des réunions. Il faut avoir reçu une formation aux techniques de communication et d'animation de groupes.

Il doit modifier son comportement

Le vulgarisateur ne peut plus avoir l'attitude d'omnipotente de celui qui SAIT ce qu'il FAUT faire.

Il doit se mettre à l'écoute des paysans et essayer de répondre à leurs besoins. Lorsque le problème dépasse ses compétences, il doit consulter en temps opportun son supérieur hiérarchique ou les opérateurs intéressés.

4.5. Coordination des interventions

Le VA n'est pas l'unique agent de Développement intervenant sur le périmètre.

D'autres opérateurs peuvent avoir leur propre structure d'intervention (FIFAMANOR, KOBAMA, HASYMA...).

La BTM intervient pour le crédit solidaire.

D'autres agents de terrain du Min.Agri interviennent sur le PPI :

- Le Chef de réseau de la DIR n'est pas un simple gérant des aménagements et un arbitre dans la distribution de l'eau. Il a un rôle très important à jouer pour expliquer le fonctionnement hydraulique de son périmètre, maille par maille, en fonction du calendrier agricole et des assolements en place. Il est donc lui aussi un conseiller spécialisé qui doit participer à la définition et la mise en oeuvre des programmes. Son intervention dans des groupements constitués à d'autres occasions et chez des paysans volontaires doit amener le dispositif de vulgarisation et les usagers à réfléchir sur les moyens d'améliorer la gestion du facteur eau
- Le Conseiller-Animateur, même si sa vocation première est l'appui à l'AUE, n'en doit pas moins être au courant des activités des autres intervenants.

Il doit donc y avoir une coordination entre ces divers intervenants, et cette coordination ne peut se faire qu'au niveau du périmètre.

L'équipe constituée par les vulgarisateurs, le Chef de réseau, les agents de l'Elevage et des Eaux et Forêts, les vulgarisateurs de différents opérateurs, doit être organisée pour régler à la base les problèmes.

Cette coordination se fera à travers un Comité Local de Coordination présidé par le Chef ZOVA.

Un des techniciens résidant sur le périmètre sera son adjoint élu chargé de la mise en oeuvre des décisions du Comité. Seront membres d'office de ce Comité (liste non limitative) : le CR, le CA, les VA et le Président de l'AUE. Tous les autres intervenants seront invités à participer aux réunions, en fonction de leur nécessité d'intervenir sur le périmètre. Ces membres invités peuvent devenir permanents en cas de nécessité.

Ce Comité sera chargé, entre autres :

- de la coordination des actions des intervenants au niveau local
- du suivi et du bilan de la campagne agricole
- d'échange d'informations

- de la résolution des problèmes de coordination pour la mise en oeuvre des actions de développement
- de l'harmonisation des plans de campagne
- de l'uniformisation de la formation de tous les agents de développement.

Son rôle ne sera en aucun cas de filtrer les actions de développement à entreprendre sur le périmètre.

Les réunions de ce Comité seront mensuelles ou bimestrielles.

Le pouvoir de cette structure n'a rien de formel; elle a pour seul objet la coordination et la préparation des travaux avec les paysans. A certaines occasions, les représentants de tel ou tel groupement sont associés pour évaluer avec eux les résultats acquis et les orientations à prendre, les moyens à mettre en oeuvre. C'est avec cette structure que l'équipe de Recherche-Développement doit définir ses modes d'intervention auprès des paysans et leurs participations. En retour, l'équipe de Recherche-Développement expose l'état de ses travaux avec les agriculteurs et reçoit l'appui de la structure de coordination pour l'exécution du programme.

Lors du lancement des campagnes, la structure peut préparer les négociations avec les opérateurs chargés des approvisionnements et établir avec eux certaines procédures à respecter. Les représentants des groupements sont associés à ces entretiens.

A la commercialisation, la même formule peut être testée : l'objectif est de parvenir petit à petit à une amélioration de la qualité et à son paiement à un juste prix.

Chacun des membres du Comité rendra compte à ses Chefs par les voies hiérarchiques normales. Le Coordinateur Local (Président du Comité) rendra compte au Coordinateur sous-régional qui transmettra également suivant sa hiérarchie.

A terme, on peut envisager le remplacement de ce Comité par un Coordinateur Local membre de l'Association et encadré par des agents spécialisés qui interviendront sur plusieurs périmètres.

 : 5 - LES ACTEURS DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE :
 : ORGANISATION ACTUELLE ET METHODES D'INTERVENTION :
 :-----

Les méthodologies exposées ci-dessus exigent l'adoption d'une approche paysannale nouvelle qui, elle-même, suppose que les intervenants en matière de développement agricole aient les moyens (humains et matériels) et le souci de sa mise en oeuvre.

Les principaux intervenants en matière de Développement Agricole sont :

- les agents de la Direction de la Vulgarisation Agricole du MINAGRI
- les agents des Directions de l'Elevage et des Eaux et Forêts du MPAEF.
- les agents des sociétés d'Etat ou privées spécialisées (HASYMA, MALTO, OFMATA, FIFAMANOR, KOBAMA ...)
- les divers opérateurs économiques intervenant en matière d'approvisionnement, de commercialisation, de crédit, ...
- les organismes de recherche appliquée (PEM, FOFIFA)
- les organisations non-gouvernementales (ONG)

Les 4 dernières catégories d'intervenants ont en général les moyens de leurs ambitions. Elles interviennent plutôt en appui à la structure de Vulgarisation Agricole et leurs méthodes d'intervention sont suffisamment souples pour s'adapter à la méthodologie préconisée sous réserve d'une coordination étroite avec les autres intervenants.

Par contre, les contraintes sont plus importantes au niveau des structures des Ministères, en particulier celle du Min.Agri, où une insuffisance de moyens ou une option déjà prise en matière de stratégie d'intervention peuvent constituer un handicap à la mise en oeuvre des méthodologies décrites ci-dessus.

5.1. La Direction de la Vulgarisation Agricole

Trois types de stratégie de vulgarisation sont mis en oeuvre :

- le système PNVA (Programme National de Vulgarisation Agricole), limité actuellement à 4 CIRVA-pilotes (Miarinarivo, Antananarivo, Moramanga et, récemment, Ambatondrazaka)
- le système appliqué par l'Opération de Développement Rural des Hauts Plateaux (ou ODR II), qui concerne les CIRVA d'Antsirabe, Ambositra et Fianarantsoa
- la vulgarisation dite classique, sur le reste du territoire.

L'étude des systèmes mis en oeuvre sur les grands périmètres (Samangoky, FIFABE, SCAMA, SOMALAC) non concernés directement par le Projet PPI, n'est pas abordée dans le présent document.

Une caractéristique commune deux premiers systèmes est l'ORGANISATION PAR QUINZAINE du travail des agents de terrain en contact avec les agriculteurs, avec

- un programme rigide de tournées effectué sur 7 à 8 itinéraires par quinzaine, un itinéraire étant composé de deux (2) visites/jour.
- une journée de réunion de quinzaine
- une ou deux journée(s) de rattrapage éventuel des retards pris par rapport au programme de quinzaine

l'objectif étant

- de permettre une formation continue des agents
- d'assurer un contact régulier avec les agriculteurs encadrés
- de faciliter le contrôle des activités de l'agent de vulgarisation.

Les systèmes se différencient par :

- la structure d'encadrement
- la méthode d'approche
- le niveau général des agents
- les moyens disponibles
- l'organisation du suivi et de l'évaluation.

5.1.1. La vulgarisation dite classique

Les principales caractéristiques sont :

- UNE ORGANISATION EN CASCADE

Il existe 3 "paliers" entre le responsable de la CIRVA et les exploitants :

- . la Zone de Vulgarisation Agricole (ZOVA) tenue par un chef ZOVA du niveau d'Adjoint Technique, ou à défaut, du niveau d'Agent Technique de classe exceptionnelle
- . le Secteur de Vulgarisation Agricole (SECVA) dirigé par un chef SECVA du niveau d'Agent Technique, voire un cadre E.C.D.
- . la cellule de Vulgarisation Agricole (CELVA) confiée à un Vulgarisateur Agricole (V.A.). Son niveau de formation est généralement le C.E.P.E.

- UNE INSUFFISANCE DES EFFECTIFS

La totalité de la zone d'intervention est découpée en ZOVA, SECVA et CELVA, mais par manque de personnel,

- certaines régions ne sont pas encadrées ou le sont d'une façon "diffuse" : seul le niveau ZOVA est représenté.

Il s'agit en général de zones très reculées ou deshéritées (difficulté de communication).

- certains postes de VA ou SECVA sont vacants, à charge pour l'agent de niveau hiérarchique immédiatement supérieur d'assurer un minimum d'encadrement dans la région concernée

- UNE SOUS-UTILISATION DU PERSONNEL EXISTANT

Du fait que des postes de chef de SECVA ou de VA sont vacants, certains responsables de ZOVA ou de SECVA se retrouvent avec un nombre dérisoire d'agents sous leurs ordres directs : au manque d'agents s'ajoute une sous-utilisation "structurelle" de certains d'entre eux.

La sous-utilisation générale des agents est due au manque de moyens (de déplacement, en particulier)

- UNE APPROCHE PAR UNITES DE VULGARISATION

Toute CELVA dotée d'un V.A. est découpée en 8 - 9 U.V., correspondant à autant de journées de tournées, et à l'intérieur desquelles le V.A. est censé organiser son travail (contacts individuels, réunions, parcelles de démonstrations, ...)

- UN MANQUE DE MOYENS

- . La plupart des VA ont été dotés de bicyclettes, mais, faute d'un système d'intéressement, elles sont généralement mal entretenues et souvent hors d'usage
- . Les chefs de SECVA, autrefois dotés de motocyclettes, sont très généralement sans aucun moyen de déplacement
- . Le chef de CELVA (et le responsable du Service FAV) n'ont souvent pas de moyen de déplacement, ni de crédits de fonctionnement suffisants pour leur permettre de mener une réelle action de formation - recyclage, de suivi et d'appui de leurs agents.

- UN NIVEAU GÉNÉRALEMENT FAIBLE DES CHEFS SECVA ET DES V.A.

Il tient à différents facteurs :

- une formation initiale faible.
La quasi-totalité des VA ont un niveau de formation qui ne dépasse pas celui du 1^{er} cycle de l'enseignement primaire.

Le recrutement de ce type d'agent se justifiait à une époque où, dans les zones d'intervention du GOPR et des URER, le dispositif était très dense (peu d'agriculteurs par VA) et un suivi très rapproché et une formation continue étaient assurés

- une insuffisance de suivi et de formation permanente liée au manque de moyens, et aggravée par l'existence d'une cascade "longue" source de déperditions et d'erreurs d'interprétation
- un contexte socio-économique ne permettant pas leur remplacement
 - . le Budget ne permet pas de recruter des agents supplémentaires
 - . leur statut et des considérations d'ordre purement humain ne permettent pas le renvoi ou la mise en retraits anticipée des agents de niveau trop faible
- un arrêt de la formation de cadres C de 1976 à 1988.

- UNE VULGARISATION DE ROUTINE

La vulgarisation est limitée à la diffusion de messages techniques simples (pour être à la portée des V.A.), toujours les mêmes (par absence de nouveaux thèmes résultant d'essais ou d'une action de Recherche Développement). Les thèmes à diffuser sont imposés par les échelons supérieurs (SPVA et CIRVA). Il appartient au VA de fixer les objectifs de la campagne.

- UN CERTAIN SUIVI DE L'IMPACT DE L'ACTION DU VA

Les VA sont censés tenir un Cahier de Marche intitulé KFA, qui permet de suivre de manière précise les paysans encadrés, l'avancement des activités et les résultats obtenus.

Malheureusement ces KFA sont souvent très mal tenus par manque de formation et de contrôle.

- UNE ABSENCE D'EVALUATION

Il existe en principe un service Suivi-Evaluation mais, faute de personnel et de moyens, son activité se limite à un nombre réduit de mesures, qui permettent, à la limite d'apprécier, l'évolution de la situation au niveau global de grands ensembles tels que des CIRVA, mais certainement pas l'impact de l'action d'un VA ou celui de la mise en oeuvre d'une action précise sur un PPI donné.

- UNE INSUFFISANTE MOTIVATION

La rémunération des agents est déterminée par une grille indiciaire, et non selon la manière de servir, ce qui ne les incite évidemment pas à se surpasser.

Les indemnités de déplacement sont dérisoires et les agents en mission sont obligés de vivre d'expédients ou de perdre de l'argent.

5.1.2 Le système ODR

- UNE CASCADE PLUS COURTE

L'échelon SECVA a été supprimé. Le vulgarisateur agricole, dénommé Agent de Développement Rural, relève directement du chef de zone.

- UNE APPROCHE FORMATION - VISITES

Le système Formation-Visites avec paysans-pilotes et paysans suiveurs a progressivement évolué vers des groupes de contact au niveau de hameaux.

L'ADR est soumis à un calendrier rigide comprenant 16 itinéraires (2 par jour) correspondant à autant de groupes de contact.

- UNE VULGARISATION ENCORE TROP DIRECTIVE

Le message technique reste standardisé, même s'il est plus adapté aux conditions locales, grâce aux actions de recherche appliquée et de Recherche-Développement.

- UNE ABSENCE DE SUIVI DE L'ACTION DE VULGARISATION

Le système adopté permet un suivi précis de l'activité de l'ADR :

- . nombre de réunions tenues et par thème
- . nombre de paysans assistant à ces réunions

mais n'est absolument pas conçu pour permettre un suivi continu, par l'ADR et ses supérieurs, de l'action de vulgarisation en cours: l'ADR délivre un message, mais ne vérifie pas de manière systématique s'il est appliqué, et de quelle façon.

- UNE EVALUATION TROP GLOBALE

Le Service Suivi-Evaluation de l'ODR recueille des données qui lui permettent de fournir des chiffres moyens au niveau d'une ZOVA. Il ne dispose pas du personnel suffisant pour un niveau de précision supérieur (ADR, PPI)

- UN NIVEAU ELEVE DES AGENTS

Sur les CIRVA d'ANTSIRABE et d'AMBOSITRA, l'ODR, dans sa première phase, avait considérablement renforcé le dispositif avec des agents de haut niveau. En 1989, le dispositif a été remodelé et un tri sévère a été effectué. De ce fait ces 2 CIRVA disposent d'un fort pourcentage d'ADR de niveau égal ou supérieur au Baccalauréat.

Dans la CIRVA de FIANARANTSOA, qui n'a été intégrée dans l'ODR que depuis juillet 1989, l'échelon SECVA a été supprimé et une sélection a été faite parmi les V.A. (devenus ADR). Le niveau général est moins bon que dans les CIRVA d'Ambositra et d'Antsirabe, mais une action intensive de formation devrait permettre de combler rapidement le fossé.

- UN RENFORCEMENT DU DISPOSITIF DE FORMATION

Au niveau de la CIRVA existe un service FAV (Formation-Animation-Vulgarisation), avec un responsable et 5 Techniciens Formateurs spécialisés.

- DES MOYENS IMPORTANTS

Tout le dispositif d'encadrement est motorisé et les moyens de déplacement sont personnalisés : l'agent attributaire a tout intérêt à maintenir son engin en bon état.

C'est cette motorisation qui a permis, en rendant possible une augmentation du rayon d'action des ADR, de diminuer leur nombre et ainsi de conserver seulement les meilleurs d'entre eux.

- UNE APPROCHE PLUS GLOBALE DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE

La vulgarisation essaye d'appréhender l'exploitation agricole dans sa complexité et sa globalité.

Cette approche est possible grâce au niveau élevé des ADR et à une activité de recherche-développement. Dans cette zone où la plupart des thèmes techniques sont connus, à défaut d'être appliqués, l'action de développement de l'ODR s'oriente vers la constitution de groupements de producteurs, dans le souci de lever les contraintes (approvisionnement, crédit, commercialisation) qui bloquent l'intensification.

5.1.3 Le système PNVA

Il s'apparente au système ODR :

- approche Formation-Visites avec
 - . calendrier rigide de travail et de contacts
 - . activité du vulgarisateur strictement limitée aux tâches de vulgarisation
- relèvement du niveau général des agents de terrain
- renforcement en moyens

avec cependant les différences suivantes :

- UNE STRUCTURE HIERARCHIQUE CLASSIQUE

Les trois échelons classiques de la hiérarchie de terrain (ZOVA, SECVA, CELVA) sont maintenus. Il y a bien eu remise à niveau des agents et une certaine sélection parmi eux, mais, dans l'ensemble, le niveau des VA se rapproche plus de celui des VA de la vulgarisation classique que de celui des ADR de l'ODR II : de niveau moins élevé, l'encadrement doit être plus dense, ce qui explique le maintien de l'échelon SECVA.

- ...AVEC UN RENFORCEMENT DE LA ZOVA

Chaque Zone de Vulgarisation Agricole est dotée d'un technicien formateur polyvalent, à la différence de l'ODR, où des TF spécialisés sont placés au niveau CIRVA.

- PAS DE VERITABLE STRUCTURE DE RECHERCHE-DEVELOPPEMENT

Il existe une Division Recherche-Développement au niveau de la DVA.

A partir des besoins identifiés avec les MPL et transmis par la CIRVA, des protocoles sont élaborés. La mise en place des essais, démonstrations et leur suivi sont assurés par les Chefs SECVA, formés à cet effet par le TF de Zone.

5.2. LES SERVICES DECENTRALISES DU MPAEF

Ils disposent en général de moyens très limités.

5.2.1. Circonscription de l'Elevage

Les postes vétérinaires manquent :

- de matériel (réfrigérateur, glacière)
- de médicaments et vaccins
- de moyens de déplacement

Les vaccinateurs eux-mêmes sont souvent sans moyens de déplacement.

Sur certaines opérations (telles que l'ODEMO), la fonction de vulgarisateur agricole et de vaccinateur étaient réunies dans la même personne.

Dans ce cas, c'est souvent la fonction de vulgarisateur qui est négligée au profit des vaccinations, beaucoup plus gratifiantes.

5.2.2. Circonscription des Eaux et Forêts

La situation est identique :

- manque de personnel et de crédit pour les pépinières forestières
- manque de moyens de déplacement pour
 - . le contrôle des feux de brousse et des abattages
 - . la mise en place de pépinières villageoises
 - . la vulgarisation de techniques de protection contre l'érosion.

: 6 - LA MISE EN OEUVRE DES METHODOLOGIES DANS :
: LE CADRE DES STRUCTURES EXISTANTES :
:

La mise en application des principes et des méthodologies exposés aux chapitres 1 à 4 ci-dessus suppose l'existence de moyens (humains et matériels) dont la structure de vulgarisation ne dispose pas toujours. Elle se heurte d'autre part aux habitudes ou aux options prises en matière de systèmes de vulgarisation.

Compte tenu des caractéristiques exposées dans le paragraphe 51 ci-dessus, certaines propositions peuvent être faites pour que soient mises en oeuvre, autant que faire se peut, les méthodologies énoncées dans le présent document.

6.1. Vulgarisation dite classique

Le dispositif en place n'a que des moyens très réduits et son efficacité est extrêmement limitée.

Le Projet PPI apporte, sur une zone bien circonscrite (les PPI et leur environnement immédiat) une dynamique nouvelle (consultation et responsabilisation paysannale) et des moyens supplémentaires :

- en équipements (moyens de déplacement, en particulier)
- en personne (Conseillers-Animateurs)
- en formation (de tous les agents intervenant sur les PPI)
- en fonctionnement (fournitures de bureau, fonctionnement des véhicules, indemnités de déplacement).

Il importe en conséquence de valoriser au mieux cette opportunité. Il est certain qu'on crée ainsi une enclave particulièrement favorisée à l'intérieur du désert ambiant. Et que les modalités d'intervention sur les PPI ne pourront probablement pas être généralisées à l'ensemble de la CIRVA. Mais, plutôt que d'assurer une couverture géographique aussi large que possible avec un dispositif pratiquement inopérant, ne vaut-il pas mieux concentrer les efforts sur des secteurs "dynamiques" tels que les PPI; même si la pérennité d'une telle action n'est pas garantie ? Il restera toujours :

- des agents formés qui pourront être utilisés ailleurs
- des acquis techniques qui feront tâche d'huile, même en l'absence d'encadrement.

6.1.1. Restructuration du dispositif

Le dispositif étant faible (en niveau et en effectifs) il convient de l'utiliser au mieux

6.1.1.1. Affectation sur les PPI des éléments les plus valables

On pourrait imaginer de mettre en place, sur les PPI, les éléments les plus faibles

- . en comptant sur le Projet PPI pour remonter leur niveau et les rentabiliser au maximum
- . en considérant qu'il vaut mieux laisser dans les zones d'encadrement diffus les éléments les plus solides qui pourraient ainsi mener un minimum d'action de vulgarisation même en l'absence de moyens et d'appui.

Cette solution n'est pas retenue car même les éléments les plus "forts" ne le sont pas suffisamment pour pouvoir, laissés à eux-mêmes, avoir une action efficace. Dans ces conditions, puisque, pour des raisons administratives, il faut essayer d'encadrer le maximum de Firaisana et que, par conséquent, un certain nombre d'agents sont condamnés, de toutes façons, à être sous-utilisés, autant que ce soient les moins bons.

La densité d'encadrement doit être relativement forte (1 VA pour 300 - 500 MPL), car le contact individuel MPL-VA est encore nécessaire

- . à cause du faible niveau des VA (qui n'ont pas la maîtrise de l'approche par groupement)
- . parce que les zones de vulgarisation classique sont aussi celles où le niveau de technicité des MPL est le plus bas : il reste à faire une formation technique, voire gestuelle, ce qui suppose un encadrement plus rapproché.

6.1.1.2. Suppression de l'échelon SECVA

Elle a un double but :

- raccourcir la cascade et limiter ainsi les déperditions dans les circuits d'information-formation
- rapprocher les Chefs ZOVA du terrain en leur confiant un rôle opérationnel.

6.1.2. Progressivité dans l'adoption de l'approche par G.I.C.

Il est difficile d'exiger d'une structure de vulgarisation "en sommeil" à la fois une augmentation du rythme de travail et une modification des méthodes d'intervention. Et cela est valable autant au niveau VA qu'à celui des Chefs de ZOVA et des cadres de la CIRVA.

Aussi faut-il effectuer la réorganisation de la structure dès que la décision de réhabilitation est prise (dès la fin de la phase d'orientation, en cas de procédure A, dès qu'un scénario a été choisi par les MPL, en procédure B). Pendant la durée des études et des travaux, une redynamisation peut être faite (réorganisation du calendrier de travail, élaboration et mise en oeuvre de programmes de quinzaine ou mensuels, recyclage technique, tenue de fiches de suivi simples...) de manière à introduire l'approche par G.I.C. dès la fin de la réhabilitation chez un ou deux VA plus réceptifs que les autres et la généraliser dès l'année 2 ou 3 de mise en oeuvre du Programme de Développement Agricole.

Cependant, à moins d'une modification profonde de la structure de vulgarisation (remplacement des V.A. actuels par des agents du niveau nettement plus élevé) l'approche par G.I.C. ne pourra jamais constituer qu'un des volets de l'action de vulgarisation. Elle restera limitée à des thèmes simples que les VA sont capables de maîtriser : il est difficile, avec le personnel actuel, d'envisager un conseil en gestion ou une action au niveau des systèmes agraires.

6.1.3 Organisation du Suivi-Evaluation

Si la Division Suivi-Evaluation existe bien dans l'organigramme des CIRVA, elle est souvent réduite à sa plus simple expression, c'est-à-dire à un seul agent, quand il existe !

Or l'activité de suivi des agents et des résultats qu'ils obtiennent doit être d'autant plus rapprochée que les agents sont d'un niveau plus faible.

Compte-tenu de la pénurie de cadres, le responsable de la CIRVA pour le Développement Agricole sur les PPI cumulera certainement cette fonction avec celles qui lui sont par ailleurs "classiquement" dévolues. Il aura déjà beaucoup à faire pour :

- le suivi des études
- l'élaboration des FDA
- l'élaboration des PCA
- l'organisation de la vulgarisation
- la coordination des actions et des intervenants en matière de développement rural sur les PPI.

Il n'aura en général pas le temps de concevoir des documents de suivi, de former les agents à leur utilisation et d'assurer l'exploitation et l'interprétation des résultats. Il est indispensable que la division Suivi-Evaluation de la CIRVA soit redynamisée, par affectation du personnel nécessaire et en la dotant des équipements et des moyens de fonctionnement indispensables (financés éventuellement par le Bailleur de Fonds participant à la réhabilitation des PPI).

6.1.4 Recherche-Développement

Les zones de vulgarisation classique sont également celles où le niveau de technicité des exploitants est le plus faible.

Une action de Recherche-Développement mérite d'être menée dans les domaines suivants :

- variétés performantes sans fumure intensive
- doses de fumure minérale
- utilisation de l'Azole
- Rizipisciculture

Cette activité de Recherche-Développement ne peut être confiée, ni aux Vulgarisateurs Agricoles, ni aux chefs ZOVA.

Il convient que soit créée une Cellule Recherche-Développement avec :

- un responsable au niveau CIRVA
- un agent au niveau de chaque périmètre important (ou d'une grappe de périmètres plus petits)
- des moyens de fonctionnement.

Cette cellule travaillera en relation étroite avec la Direction de la Recherche-Développement du FOFIFA (éventuellement dans le cadre d'une convention signée entre cet organisme et le Projet PPI).

6.2. Système ODR

- L'ODR dispose d'ores et déjà du personnel nécessaire :

- pour la vulgarisation
 - ADR de niveau élevé sur les CIRVA d'Ambositra et d'Antsirabe
 - ADR de niveau moyen, mais perfectibles, sur la CIRVA de Fianarantsoa.
- pour la Recherche-Développement
 - Cellule Recherche-Développement PPI pour les PPI d'Antsirabe et Ambositra, travaillant dans le cadre d'une convention FOFIFA - ODR - CIRAD
 - Division Recherche-Développement à Fianarantsoa

et ces agents disposent des moyens de déplacement et de fonctionnement nécessaires.

Le niveau de ces agents permet d'envisager, avec une formation appropriée, une approche globale de l'exploitation et une action en matière de conseil de gestion.

- Ces agents ont déjà une certaine pratique de l'approche par groupements (groupements de crédit à caution solidaire, groupements KOBAMA, greniers collectifs, villageois ...)

- Une formation complémentaire en matière de techniques de communication et d'animation de groupe leur permettra d'être en mesure d'aider les MPL à s'organiser en G.I.C., puis de suivre ces derniers.
- 3 problèmes restent cependant à résoudre :
 - une coordination insuffisante entre des divers intervenants
 - une absence de suivi-évaluation
 - une trop grande rigidité dans l'application du système Formation-Visites.

6.2.1 Coordination des interventions

Il faut que les différents opérateurs intervenant sur le PPI (Malto, Fifamanor, ONG, divers) n'interviennent pas de manière séparée de l'ODR. Il doit y avoir concertation lors de la préparation de la Campagne Agricole, puis information réciproque permanente (à travers le Comité Local de Coordination) tout au long de la campagne. On évitera ainsi, par exemple, qu'un paysan puisse accéder à un crédit BTM à travers un groupement à caution solidaire, alors que, par ailleurs, il est déjà en situation d'impayés auprès de la KOBAMA ou de Malto.

6.2.2 Suivi-Evaluation

Le suivi actuel permet de mesurer l'activité de l'ADR (nombre de réunions tenues, par thème ; nombre de participants), mais ne permet pas de savoir, en cours de campagne, si le message diffusé passe, et comment : il ne permet pas à l'ADR d'adapter son action aux réalités du terrain.

Le Service Suivi-Evaluation de l'ODR n'a pas pour objectif de faire une évaluation précise au niveau de chaque périmètre. Et il n'en a d'ailleurs pas les moyens.

Or il est très important de mesurer l'impact de la réhabilitation et des actions de développement agricole qui l'accompagnent, car l'Etat et le Bailleur de Fonds ont le souci de savoir dans quelle mesure l'investissement consenti est rentabilisé et de s'assurer que le supplément de revenu net obtenu est suffisamment important pour permettre le paiement de la redevance exigée, et donc la pérennisation du réseau. Dans cette optique, les résultats fournis par l'évaluation actuelle (moyennes par zone et CIRVA) ne présentent aucun intérêt. Il faut une approche beaucoup plus fine, ce qui suppose :

- soit un renforcement conséquent de la Division Suivi-Evaluation
- soit le recrutement d'enquêteurs temporaires, en fin de campagne
- soit la prise en charge, par la structure de vulgarisation, de la collecte de certaines données (superficies, rendements).

6.2.3 Système de vulgarisation

- 2 fois par an, vers le milieu de chaque campagne agricole, il faut préparer le FCA de la campagne suivante. Cette préparation commence par une consultation des usagers sur leur desiderata et objectifs.

Cette consultation sera faite bien évidemment auprès des divers groupements suivis pendant la campagne (poursuite de l'action ? nouveaux thèmes ?) : elle peut donc se faire dans le cadre des itinéraires adoptés pour la campagne.

Mais elle doit également s'adresser aux autres usagers (initiation de nouveaux G.I.C.) : elle nécessite par conséquent un certain nombre de réunions supplémentaires par rapport au programme habituel.

Par conséquent, pendant un mois, et cela deux fois par an, le programme de tournées de l'ADR devra être adapté aux besoins de la consultation paysannale : les groupements suivis pendant la campagne ne seront visités qu'une fois (ce qui ne devrait pas poser de problèmes, la campagne agricole étant déjà bien avancée) afin de dégager du temps pour une consultation plus générale des usagers.

- Le système très rigide Formation-Visites est surtout adapté à la vulgarisation de thèmes ou de paquets techniques. Il permet une formation progressive, par étapes, du personnel d'encadrement et des agriculteurs aux différents aspects de la technique, au fur et à mesure de l'avancement de la campagne agricole.

Dans le cas des Hauts-Plateaux, les agriculteurs connaissent les techniques et s'ils ne les appliquent pas, c'est parce qu'il leur manque l'équipement ou la main d'oeuvre, ou la trésorerie, ou un débouché suffisamment motivant. Les G.I.C. qui se créeront seront rarement des groupements pour la mise en application d'une pratique agricole. Il s'agira le plus souvent de groupements de crédit, d'achat ou d'utilisation en commun de matériel agricole, de stockage... Des visites à intervalle régulier de 2 semaines se justifient à un moment donné, mais ne sont plus nécessaires ni même souhaitables ensuite, une fois que l'objectif du groupement est atteint. Pour chaque groupement, il y a une "pointe" de visites, puis une période où un contact beaucoup plus lâche est suffisant. Et les "pointes" des divers groupements se situent à des périodes différentes.

Une plus grande souplesse dans l'organisation du programme de travail est donc nécessaire. Elle exige un effort supplémentaire de planification du travail de la part de l'ADR (et du chef ZOVA qui le contrôle et l'appuie). Mais elle permettra à l'ADR de dégager du temps pour apporter une contribution, en fin de campagne, à l'évaluation des actions de Développement Agricole sur le périmètre.

En matière de Suivi-Evaluation et de système de vulgarisation, les propositions ci-dessus énoncées constituent des innovations. Pour ne pas bouleverser les habitudes prises, il convient de les mettre en oeuvre progressivement, au niveau de chacun des ADR concernés, en réduisant petit à petit, dans le calendrier de quinzaine, le nombre de journées à itinéraire rigide, et en les remplaçant par des contacts de G.I.C. ainsi que, à temps partiel, par des activités d'évaluation.

6.3. Système PNVA

Les problèmes sont identiques à ceux de la zone ODR. La méthodologie préconisée devrait être mise en oeuvre progressivement.